

BAREME DES HONORAIRES DE TLSE IMMOBILIER

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraires TTC (taux de TVA en vigueur) calculés sur le montant de la transaction réalisée

PRIX DE VENTE (Net vendeur hors honoraires de transaction)	HONORAIRES TTC (À la charge de l'acquéreur)
< à 70 000.00 euros	6 000.00 euros TTC
De 70 001.00 euros à 90 000.00 euros	7 000.00 euros TTC
De 90 001.00 euros à 140 000.00 euros	8 000.00 euros TTC
De 140 001.00 euros à 180 000.00 euros	9 000.00 euros TTC
De 180 001.00 euros à 250 000.00 euros	10 000.00 euros TTC
De 250 001.00 euros à 300 000.00 euros	12 000.00 euros TTC
De 300 001.00 euros à 350 000.00 euros	14 000.00 euros TTC
Au-delà de 350 000.00 euros	4% TTC
Estimation (sans prise de mandat - exemple : dans le cadre d'une succession)	100.00 euros TTC

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires TTC (taux de TVA en vigueur) calculés sur le montant de la location réalisée

Le décret ALUR numéro 2014-890 du 1er août 2014, révisable annuellement par arrêté ministériel déterminent les plafonds suivants :

- Honoraires au titre de l'organisation des visites, de la constitution du dossier et de la rédaction du bail (12.00 euros/m² en zone très tendue, 10.00 euros/m² en zone tendu et 8.00/m² pour le reste du territoire)
- Honoraires au titre de la prestation de l'état des lieux : 3.00 euros TTC/m²
- Les honoraires de location partagés entre le bailleur et le locataire sont les suivants: 6% HT du loyer HC annuel.
- Honoraires de location et rédaction d'un bail commercial ou professionnel : sur devis

BARÈME DES HONORAIRES DE GESTION

A la charge du mandant - honoraires HT et application de la TVA en vigueur

- Rémunération de gestion courante : 6% HT du montant des sommes encaissées
- Prise de garantie « loyers impayés, protection juridique, détériorations immobilières » : sur devis établi avec l'assurance
- Représentation aux commissions de conciliation : 250.00 euros HT
- Représentation aux Assemblées Générales de la copropriété : 80.00 euros HT
- Représentation lors de la livraison du bien : 150.00 euros HT
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 50.00 euros HT